



Fiche récapitulative

AGREMENTS des INTERVENANTS BENEVOLES

pour la NATATION SCOLAIRE - année 2018-2019

Ecole

Circonscription de

Conseiller pédagogique EPS

Session d'agrément du à

Le Directeur d'école transmet cette fiche en ayant complété pour sa partie les DEUX tableaux ci-dessous, au CPC EPS, en début d'année scolaire, avant la session « d'informations et test », accompagnée de toutes les fiches de demandes individuelles remplies par les bénévoles. Le CPC EPS crée ensuite leur profil sur l'application «Intervenants extérieurs 1D ». Les bénévoles inscrits sur cette fiche apparaissent en attente de validation jusqu'au retour des services administratifs vérifiant l'honorabilité, et ce tous les ans. **Avant toute intervention, le directeur vérifie que l'intervenant apparait bien comme validé dans l'application.**

BENEVOLES DEVANT VALIDER LE TEST DE COMPETENCES					
A compléter par le Directeur d'école		A compléter par le bénévole lors de la session d'agrément	A compléter par le CPC EPS	A compléter par la DSDEN	
NOM	Prénom	Emargement	Compétence validée par le CPC-D EPS	Honorabilité vérifiée par la DSDEN	Accord agrément

Date

Signature DSDEN

Cette fiche, accompagnée des demandes individuelles des bénévoles est à transmettre par le CPC EPS à la DSDEN : Cité administrative Duperré– Place des Cordeliers – CS 60508 - 17021 La Rochelle Cédex 1, à l'attention de Madame NAUD Nathalie.

